

Les deux Gouvernements se soucient gravement de l'absence de progrès véritables dans la direction d'un règlement pacifique global, juste et permanent au Moyen-Orient. Ce règlement, à leur avis, doit s'appuyer sur l'application intégrale de la résolution 242 du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967. Les deux Gouvernements soutiennent les efforts déployés par l'ambassadeur Jarring, représentant spécial du secrétaire général des Nations unies, pour assurer l'application de cette résolution.

Un échange de vues a eu lieu sur la situation en Indochine. On a exprimé l'espoir, des deux côtés, qu'une paix juste et durable pourrait bientôt y être instaurée.

Les deux parties ont accueilli avec satisfaction l'admission de la République populaire chinoise à titre de seul représentant de la Chine, tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité des Nations unies.

Le Canada et la République fédérative socialiste de Yougoslavie attachent une grande importance aux Nations unies. Les deux pays sont déterminés à poursuivre leurs efforts pour renforcer l'organisation et la rendre plus efficacement en mesure de maintenir la paix et la sécurité universelles conformément à la Charte des Nations unies.

Les deux parties ont reconnu que les problèmes de la mise en valeur des régions sous-développées du monde, en particulier les disparités croissantes existant entre les pays développés et ceux en voie de développement requièrent d'une manière urgente la coopération active de toute la communauté internationale, compte tenu entre autres choses de l'importance que l'atténuation de tels problèmes comporte pour le renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde.

Les deux parties se sont déclarées satisfaites de leurs entretiens et de leurs échanges de vues qui ont mis en évidence une fois de plus l'amitié, la confiance mutuelle et l'esprit positif qui sont devenus la marque caractéristique de leurs relations.